

**AVIS PUBLIC**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par le soussigné, directeur général de la municipalité de Saint-Gédéon que:

- Lors d'une assemblée spéciale du conseil municipal tenue le 22 janvier 2018, les règlements suivants ont été adoptés :
- Règlement no 2018-457 fixant les taux de taxes foncières;
- Règlement no 2018-458 fixant les tarifs de compensation pour le service d'égout;
- Règlement no 2018-459 fixant les tarifs de compensation pour les matières résiduelles;
- Règlement no 2018-460 fixant les tarifs de compensation pour le service d'aqueduc;
- Lesdits règlements sont disponibles pour consultation au bureau de la municipalité où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.
- Lesdits règlements entrent en vigueur en date de la présente.

***DONNÉ À Saint-Gédéon, ce 25 janvier 2018***